



Voisins envahissants, abus de faiblesse

Par **Philippe**, le **23/12/2010 à 14:01**

Bonjour,
Une tante, âgée mais valide, veuve et sans enfants subit la pression psychologique de voisins envahissants. Ceux ci tentent de la convaincre d'aller en maison de retraite et de leur vendre sa maison. Mes cousins et moi même souhaitons qu'elle dispose de son bien comme elle l'entend, à condition qu'elle le fasse en toute connaissance de cause. Y a-t-il des précautions à lui faire prendre dès maintenant. Faut-il qu'elle consulte un notaire ou plus simplement faire appel dans un premier temps à une assistante sociale de manière à ce qu'elle puisse rester chez elle aussi longtemps que cela sera possible?

Par **mimi493**, le **23/12/2010 à 14:03**

Faites mettre la tante sous tutelle (avec son accord) au moins sous curatelle ou sous protection, avec l'un de vous comme tuteur ou curateur, comme ça, elle ne pourra plus signer une vente et les voisins seront marrons. Le but est qu'elle ne puisse plus, toute seule, signer toute seule un compromis de vente.
Autrement, si elle cède, que le prix de la maison est normale, il n'y a pas abus de faiblesse